

# Droits voisins : Google défie les éditeurs de presse français

Une nouvelle guerre est déclarée entre Google et les éditeurs de presse français. La raison : [la transposition](#) de la directive européenne sur les droits voisins (au droit d'auteur) appliqués à la presse en ligne qui doit entrer en vigueur le 24 octobre.

Les éditeurs de presse français accusent Google d'interpréter la loi en les obligeant à renoncer à une rémunération contre la publication de leurs contenus.

Premier pays de l'Union européenne à transposer le texte, la France est en première ligne pour expérimenter le rapport de force que Google se dit prêt à installer.

Sur son blog, Google France [affiche ainsi sa position](#) : « Lorsque la loi française entrera en vigueur, nous n'afficherons plus d'aperçu du contenu en France pour les éditeurs de presse européens, sauf si l'éditeur a fait les démarches pour nous indiquer que c'est son souhait. Ce sera le cas pour les résultats des recherches effectuées à partir de tous les services de Google. »

Si la filiale française ne dit pas clairement son refus de rémunérer les éditeurs pour leurs contenus, la position de la maison mère américaine est sans équivoque : [elle refuse de payer](#).

Pour la presse, le choix se réduit donc à donner son accord pour perpétuer la méthode actuelle (publier pour chaque article, le titre + le résumé + une image) ou y renoncer pour ne garder que le titre, beaucoup moins engageant pour l'utilisateur.

## **Google vs la presse française...et européenne**

Le Geste, association des éditeurs de contenus et services en ligne, [dénonce](#) la décision » d'imposer aux éditeurs un choix en contradiction avec l'esprit de la loi tendant à créer un droit voisin dans un cadre négocié. »

Dans [une interview](#) aux Echos, Pierre Louette, le PDG du groupe Les Echos-Le Parisien, par ailleurs chargé d'une mission sur les droits voisins au sein de l'Alliance de la presse d'information générale, évoque une » rare arrogance » et une « atteinte à la démocratie » de Google en allant » à l'encontre de la volonté des législateurs « . Et d'appeler à un front uni des éditeurs de presse européens et américains pour rester solidaires face à Google.

Sera-t-il entendu ? L' European Newspaper Publisher's Association, basée à Bruxelles [a rejeté](#) « la décision unilatérale de ne pas respecter la législation européenne et la future législation française en ne payant pas pour des extraits de nouvelles en France. »

De son côté, selon nos informations, Google a convoqué individuellement les éditeurs de presse

pour les pousser à accepter « son deal » avant le 24 octobre. Une FAQ est [déjà prête](#) pour expliquer les effets de sa décision sur les sites de médias.

Quelle sera l'issue de ce bras de fer ? Du ministre de la Culture au rapporteur de la loi sur les droits voisins à l'assemblée nationale en passant par les éditeurs, tout le monde appelle Google à ouvrir une nouvelle discussion.

Si tel était le cas, ce qui est probable, Google attendra probablement l'échéance du 24 octobre et les premiers effets de sa décision sur l'audience des médias. Histoire de discuter en position de force.